



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2017-046

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## Préfecture

16-2017-10-27-001 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Isabelle DENOEUDE  
directrice des ressources humaines et des moyens (3 pages)

Page 3

Préfecture

16-2017-10-27-001

Arrêté donnant délégation de signature à Mme Isabelle  
DENOEUDE directrice des ressources humaines et des  
moyens

PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui territorial  
Bureau de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial

Arrêté  
donnant délégation de signature à Madame Isabelle DENOEUDE  
directrice des ressources humaines et des moyens

Le Préfet de la Charente  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente ;

Vu l'arrêté ministériel n° 14/1158/A du 8 août 2014 nommant Mme Isabelle DENOEUDE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des ressources humaines, des finances et de la logistique mutualisée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant organigramme de la préfecture de la Charente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017 portant modification de l'organigramme de la préfecture de la Charente à compter du 15 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral 27 avril 2017 donnant délégation de signature à Mme Isabelle DENOEUDE, directrice des ressources humaines et des moyens ;

Vu la décision du 10 avril 2017 nommant Mme Nathalie DUBARRY, inspectrice des finances publiques, détachée auprès du Ministère de l'Intérieur dans le corps des attachés d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines, conseiller mobilité carrière (CMC) et chef du service départemental d'action sociale par intérim, au sein de la direction des ressources humaines et des moyens ;

Vu la décision du 28 septembre 2017 nommant Mme Annie VERGNAUD, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des ressources humaines, à compter du 18 septembre 2017 ;

Vu la décision du 28 septembre 2017 nommant Mme Agnès DUQUEYROIX, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des relations avec le public, à compter du 15 octobre 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

## A R R Ê T E

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DENOEUDE, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, directrice des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, pour les affaires générales suivantes :

- La correspondance courante concernant l'ensemble de la direction,
- Le visa des « sous-couvert » du courrier concernant la direction,
- Les convocations aux réunions présidées par la directrice,
- Toutes correspondances courantes relatives à la préparation et au suivi de la programmation des crédits de l'Etat ainsi que tous documents nécessaires à la liquidation des opérations subventionnées relevant de programmes pour lesquels il n'a pas été désigné d'ordonnateur secondaire délégué,
- Toutes pièces de comptabilité (devis, expressions de besoin, service fait, bordereaux d'envoi) pour les BOP suivants : 307, 333, 216, 176 et 723, ainsi que le CAS 724,
- Les ordres de mission des personnels de la direction,
- Tout document concernant le fonctionnement de la cité administrative.

Délégation de signature est également donnée à Isabelle DENOEUDE, à l'effet de rendre exécutoires :

- Les ordres de recettes visés à l'article 85-2 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Les états de recouvrement des créances alimentaires impayées.

Cette délégation de signature ne s'applique pas aux actes réglementaires, au courrier officiel (ministres, parlementaires, élus locaux) et à la correspondance comportant décision ou instructions générales et pour lesquels la signature est réservée au préfet ou au secrétaire général.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENOEUDE, la délégation conférée par l'article 1er sera exercée par :

- ▶ Pour le bureau des ressources humaines et le service départemental d'action sociale :
  - Mme Nathalie DUBARRY, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines, conseiller mobilité carrière (CMC) et chef du service départemental d'action sociale par intérim, et en cas d'absence, par Mme Annie VERGNAUD adjointe au chef du bureau des ressources humaines, pour les attributions relevant du bureau des ressources humaines.
  
- ▶ Pour le bureau des relations avec le public :
  - Mme Agnès DUQUEYROIX, attachée d'administration de l'État.
  
- ▶ Pour le bureau du budget et des moyens et par intérim :
  - Mme Marie-Christine AHSAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour le pôle budget,
  - M. Bruno MONTAUZIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour le pôle moyen.

**Article 3** - L'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 précité est abrogé.

**Article 4** - Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **27 OCT. 2017**

Le Préfet,

Pierre N'GAHANE

